

## PREADMISSION – cas particuliers



### Pour les enfants mineurs :

- Carte d'assuré social du bénéficiaire assurant l'enfant
- Carnet de santé
- Carte d'identité des 2 représentants légaux ainsi que celle de l'enfant

### Accidents de travail :

- Triptique fourni par votre employeur

### Cas particuliers :

- Attestation de Couverture Médicale Universelle (CMU)
- Anciens combattants et victimes de guerre : carnet de soins pour les bénéficiaires de l'article 115
- Ressortissants de l'Union Européenne : attestation de prise en charge (carte européenne d'assurance maladie et le formulaire S2, ancien E112)
- Non-ressortissants de l'Union Européenne, : demande de prise en charge délivrée par l'organisme du pays ou de l'ambassade dont vous dépendez
- Personne de nationalité étrangère travaillant en France : carte de séjour ou passeport / Ressortissant d'un état du Maghreb : formulaire SE 352